



MESURES FEDERALES

Mise en application locale en Auvergne-Rhône-Alpes

Avant toute chose, nous espérons que l'ensemble des licencié.e.s et leurs proches sont en bonne santé. Notre sport n'échappe pas à cette crise sanitaire. Nous rendons hommage à toutes celles et ceux qui sont en premières lignes pour combattre le virus et assurer le service aux usagers.

Lors du Conseil des Territoires réuni le 29 mars dernier immédiatement après la parution de la décision de la Fédération, le Président de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes et les Président.e.s des Comités Départementaux ont convenu d'une communication commune sur la mise en œuvre locale des mesures fédérales.

Certaines de ces mesures ont été adoptées lors du Comité Directeur de la Ligue qui s'est tenu le mardi 31 mars en visioconférence, réunion à laquelle l'ensemble des Comités étaient une nouvelle fois présents.

- 1 En préambule, il convient de rappeler que **la décision fédérale n'est pas assimilable à une saison blanche**. La saison 2019 – 2020 a bien eu lieu ; les compétitions ont dû être arrêtées prématurément dans le cadre de la crise sanitaire sans précédent que traverse notre pays.
- 2 La Ligue et les Comités tiennent à saluer également l'esprit de solidarité des **Président.e.s des clubs de notre région** dans leur quasi-totalité. Quelques un.e.s ont fait part de leur légitime déception dont certain.e.s d'entre eux sans volonté de remise en cause de la décision fédérale.
- 3 La Ligue et les Comités se tiendront à une stricte application de l'ensemble des **décisions prises par la Fédération** et en référeront régulièrement à elle en cas de besoin de précision ou d'interprétation.

Des décisions spécifiques à la Ligue et à chaque Comité Départemental viendront compléter les dispositions générales indiquées ci-dessous. Elles seront communiquées par chaque structure. **Concernant les dispositions communes ou impactant l'ensemble des clubs de la région Auvergne-Rhône-Alpes :**

Sur le plan des Compétitions 5x5

- La réforme des compétitions Seniors prévue cette saison et visant à unifier les compétitions régionales pour l'ensemble de notre région **est reportée à la saison 2020-2021** dans des conditions identiques à celle définies cette année. La Ligue se réserve toutefois la possibilité d'apporter des modifications mineures afin de prendre en compte les éléments qui lui sont parvenus au cours de la saison 2019-2020
- Concernant les compétitions Seniors, **le ranking régional sera établi selon les directives fédérales. Ce ranking sera établi pour chaque secteur correspondant aux compétitions organisées par les anciennes ligues régionales (Alpes, Auvergne, Lyonnais)**. De ce fait, les éventuels demandes d'engagement en division inférieure et les éventuelles montées au ranking seront déterminées à l'intérieur des secteurs. Les dates dites de « dernière journée complètement jouée par la division » ont été validées pour l'ensemble des compétitions régionales et pour l'ensemble des secteurs.
- Conformément à la décision de la Fédération, **la Ligue appliquera en accord avec les Comités le principe de continuité territoriale** concernant les éventuels besoins de remplacement en Régionale 3 (Féminine et Masculine)





Sur le plan des Compétitions 3x3

- La journée régionale initialement programmée le 30 et 31 mai 2020 est annulée. Il n'y aura donc pas de compétition régionale de clubs pour la saison 2020 / 2021
- Les tournois prévus dans le cadre de la Super League 3x3 2020 – 2021 seront soutenus comme prévus dans la mesure où ceux-ci seront organisés normalement

Sur le plan de la Formation



- Concernant le Parcours de Performance Fédéral, l'Equipe Technique Régionale s'appuiera sur les Directives Techniques Nationales pour la poursuite du travail de formation des potentiels de notre région.

La continuité des actions de l'ETR est assurée pour permettre les entrées dans nos Pôles Espoirs (Lyon, Voiron, Vichy) dans les conditions validées par le Bureau Régional.

- Le processus de candidature des clubs pour les championnats de France Elite U15 et U18 est poursuivi. Une attention plus particulière sera apportée à la situation financière des clubs candidats en plus de la capacité à répondre au cahier des charges. Les entretiens en visioconférence restent programmés comme prévu.
- La mise en œuvre du Statut de l'Entraîneur applicable sur les compétitions régionales sera adaptée pour les clubs n'ayant pas eu la possibilité de se mettre en règle avec les obligations de formation continue. Le dispositif le plus équitable possible sera recherché.
- Pour les arbitres régionaux, les classements seront effectués selon les critères définis par la Commission Régionale des Officiels. Il n'y aura pas de montée et de descente, comme c'est le cas pour les équipes.

Le classement établi par la CRO sera utilisé en cas de demande de la Fédération. Il en sera de même au sein des championnats régionaux. En cas de besoin (arrêts, année sabbatique ou manque d'effectif), la CRO s'appuiera sur le classement établi ainsi que d'éventuels arbitres issus des formations départementales pour compléter autant que besoin. Là aussi selon le principe de continuité territoriale

- Pour l'ensemble des autres officiels, la CRO se réunira après avoir eu connaissance de la mise en œuvre par la Commission Fédérales des Officiels de la décision du Bureau Fédéral

Sur le plan administratif, statutaire et financier

- L'Assemblée Générale Ordinaire et Elective de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes se tiendra comme prévue le samedi 27 juin 2020. Les conditions de transmission des candidatures sont exceptionnellement aménagées en conformité avec les directives fédérales.
- Sur le plan financier,
 - Sur la fin de saison 2019-20 ; il est rappelé que les facturations du solde des licences 2019-20 sont maintenues.
 - Sur le budget prévisionnel 2020-2021 ; les tarifs régionaux ont été validés par le Comité Directeur afin que les clubs en soient informés le plus tôt possible.



RETOUR AU JEU

Dès à présent, la Ligue et les Comités sont mobilisés pour préparer le « Retour au Jeu » initié par la Fédération. A ce titre, le Comité Directeur a décidé, en concertation avec les Comités :

- **De créer un Fonds régional « Retour au Jeu »** qui viendra abonder le fonds fédéral et ceux pour l'ensemble des opérations qui se dérouleront sur notre territoire qui s'inscriront dans cette dynamique. Une première dotation de 30 000 € a été faite pour ce fonds qui devrait être abondé en fonction de l'évolution du contexte économique ;
- **De mettre en place un groupe de travail pour proposer un catalogue d'action** permettant à toutes et tous de revenir sur les terrains avec la volonté d'être innovants et d'offrir un retour au jeu pour l'ensemble des familles (Joueuses et Joueurs, Technicien.ne.s, Officiel.le.s, Dirigeant.e.s).

Les modalités pratiques vous seront transmises par vos comités respectifs et par la Ligue.

